

COMMUNAUTE de COMMUNES COMMERCY VOID
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} octobre 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 055-200066157-20261001-74_2026-DE

Objet : Convention de déneigement

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, convoqués le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à VAUCOULEURS.

Etaient présents :

Bovée-sur-Barboure : CHION Sébastien *suppléant de PIERSON Jérôme* ; **Boviolles** : SAMSON Fabrice ; **Brixey-aux-Chanoines** : TRAMBLOY Jean-Marie ; **Burey-en-Vaux** : CAUMIREY Dominique ; **Burey-La-Côte** : LANGARD Jean-Michel ; **Chalaines** : KERCRET Brigitte ; **Champougny** : VINCENT Loïc ; **Chonville-Malaumont** : LANTERNE Bruno ; **Commercy** : BALAINE Jean-Pierre, CUPCIC Théo, FRANCHOT Christelle, GARELLI Déborah, MASSOMPIERRE Marie-Hélène, ROCHAT Philippe, VIERRE Christelle, ZAZZA Ismaël ; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Epiez-sur-Meuse** : ANTOINE Fabienne ; **Euville** : FERIOLI Alain, FLEURY Isabelle, GAUDINEAU Brigitte, SOLTANI Denis ; **Goussaincourt** : BISSINGER Michel ; **Grimaucourt-Près-Sampigny** : AGULLO Anthony ; **Laneuville-au-Rupt** : FURLAN Jacques ; **Lérouville** : BOUILLAGUET Catherine, HUMBERT Jean-Claude, VIZOT Alain ; **Maxey-sur-Vaise** : GAHON Nathalie *suppléante de DELBAERES Charles-Louis* ; **Mécrin** : MOUSTY Michel ; **Mélny-le-Grand** : WAGNER Dominique ; **Mélny-le-Petit** : BOUCHOT Brice ; **Montbras** : SILVAIN Jean-François ; **Naives-En-Blois** : FOURNIER Sandrine ; **Neuville-les-Vaucouleurs** : MESOT Martine ; **Ourches-sur-Meuse** : ANDRE Séverine *suppléante de GUILLAUME Jean-Louis* ; **Pagny-la-Blanche-Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Pagny-sur-Meuse** : THUAL Sabrina ; **Pont-sur-Meuse** : GRUYER Reynald ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : BEAUSEIGNEUR Hugues ; **Saulvaux** : BIGEREL Elise ; **Sevigny** : DOMICILLE Ludovic ; **Sorcy-Saint-Martin** : DIE Coralie ; **Vaucouleurs** : COCHENER Alexis, DINE Régis, FAVE Nathalie, HOCQUART Clothilde ; **Vignot** : SCHEUER Lucien ; **Void-Vacon** : CONRARD Jérôme, RIVAL Elise ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

Absents :

Boncourt-sur-Meuse : LARDÉ Philippe ; **Bovée-sur-Barboure** : PIERSON Jérôme ; **Broussey en Blois** : PIERSON Thomas ; **Commercy** : BOURGEOIS Samuel, ENCINAS Sébastien, MOALA Wendy, RAUCOURT Sarah ; **Erneville-Aux-Bois** : MANUELLI Mickaël ; **Marson-sur-Barboure** : PETITJEAN Joël ; **Maxey-sur-Vaise** : DELBAERES Charles-Louis ; **Ménil-La-Horgne** : KAISER Claude ; **Montigny-les-Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie ; **Nançois-Le-Grand** : ORBION Mathieu ; **Ourches-sur-Meuse** : GUILLAUME Jean-Louis ; **Pagny-sur-Meuse** : TE DUNNE Christophe ; **Rigny-la-Salle** : LOUIS Séverine ; **Rigny-Saint-Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint-Germain-sur-Meuse** : POTIER Rémi ; **Sauvigny** : HENRY Jean Luc ; **Sauvoy** : MASSON Sophie ; **Sorcy-Saint-Martin** : MARTIN Franck ; **Taillancourt** : MAZELIN François ; **Troussey** : RIMET Alain ; **Ugny-sur-Meuse** : BUDA Éric ; **Vadonville** : EVOTTE Jean ; **Vaucouleurs** : GEOFFROY Alain ; **Vignot** : SCHEUER Lucien ; **Villeroy-sur-Méholle** : LAURENT Eddy ; **Void-Vacon** : HONORE Samuel, THONIN Aline

Pouvoirs ont été donnés à :

ZAZZA Ismaël de MAOLA Wendy, SCHEUER Lucien de MILLOT Nicolas, CUPCIC Théo de BOURGEOIS Samuel, WAGNER Dominique de PETITJEAN Joël, DINE Régis de NAJOTTE Sylvie, BALAINE Jean-Pierre de RAUCOURT Sarah, HOCQUART Clothilde de LOUIS Séverine, COCHENER Alexis de GEOFFROY Alain, MASSOMPIERRE Marie-Hélène de ENCINAS Sébastien, DIE Coralie de MARTIN Franck, RIVAL Elise de THONIN Aline,

Secrétaire de séance : SAMSON Fabrice

Nombre de membres en exercice : 81

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 64

VOTES : Pour : 64: - Contre : 0 - Abstention : 0

Objet : Convention de déneigement

01/10/2026 Délibération n°74-2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 055-200066157-20261001-74_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les conventions de déneigement conclues en 2020 avec les communes de Lérouville, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Vaucouleurs et Void-Vacon ;

Considérant que ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes ne dispose pas du matériel nécessaire pour assurer directement les opérations de déneigement des voiries d'intérêt communautaire et des sites communautaires ;

Considérant qu'il apparaît dès lors opportun de maintenir l'intervention des communes pour assurer ces opérations dans les conditions définies par convention ;

Considérant qu'il est proposé de conclure de nouvelles conventions de déneigement avec les communes concernées, pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an ;

Considérant que les communes auront pour mission d'assurer, en période hivernale, le déneigement et le salage des sites et voiries définis en annexe de chaque convention, selon l'ordre de priorité également précisé en annexe ;

Considérant que les communes devront assurer les interventions en fonction des conditions météorologiques et des besoins constatés, sans qu'une demande préalable de la Communauté de Communes ne soit nécessaire ;

Considérant que les prestations seront rémunérées sur la base de coûts forfaitaires comprenant le matériel, les fournitures, notamment le sel, ainsi que la main-d'œuvre, conformément au bordereau des prix annexé à la convention ;

Considérant que le coût forfaitaire sera appliqué pour chaque intervention réalisée ;

Considérant que le tarif horaire actuellement fixé à 52 € est proposé à 59 € dans le cadre des nouvelles conventions ;

Après exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la conclusion de nouvelles conventions de déneigement avec les communes de Lérouville, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Vaucouleurs et Void-Vacon, afin d'assurer le déneigement et le salage des voiries d'intérêt communautaire et des sites communautaires définis dans les annexes aux conventions,

- **APPROUVE** une durée initiale de six ans, à compter du 1er janvier 2027, avec renouvellement par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation dans les conditions prévues par les conventions,

- **APPROUVE** les modalités d'intervention des communes, notamment le déneigement et le salage des sites et voiries selon l'ordre de priorité défini dans les annexes aux conventions, les interventions étant déclenchées en fonction des conditions météorologiques et des besoins constatés,

- **APPROUVE** les modalités financières prévues dans le bordereau des prix annexé aux conventions, et notamment la fixation du coût horaire à 59 €, comprenant le matériel, les fournitures et la main-d'œuvre,

- **PRECISE** que le paiement sera effectué en fonction du nombre d'interventions réalisées et sur la base des coûts forfaitaires prévus au bordereau des prix annexé à chaque convention.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de déneigement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.



Le Président

Francis LECLERC

Date de convocation : 25/09/2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.